



Déclaration intersyndicale liminaire
CCMA Poitiers du 6 mai 2019

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les représentant.es de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des organisations syndicales de maîtres,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des chefs d'établissement,

Nos organisations syndicales (Fep-CFDT, Spelc, Snec et Snepl-CFTC, CGT Enseignement privé) attirent votre attention sur la situation des enseignants des établissements privés sous contrat. Les mouvements sociaux actuels et les difficultés des personnes démontrent que cette situation ne peut plus durer. L'unité de nos organisations syndicales donne, dans ce contexte, toute leur valeur aux corps intermédiaires que nous constituons. Il est urgent de nous entendre.

Face à la forte régression du pouvoir d'achat des enseignants (jusqu'à 40 % ces 20 dernières années), l'intersyndicale demande d'urgence une conséquente revalorisation des grilles de rémunération et du point d'indice de la Fonction publique.

Face à la précarité massive dans l'enseignement privé sous contrat (21 % dans le 2nd degré et 14 % dans le 1er degré), l'intersyndicale demande :

- la révision à la hausse de l'ensemble des grilles de salaire des maîtres délégués et la réduction maximale du nombre de précaires ;
- la mise en oeuvre d'un réel plan de résorption de la précarité qui conduise à la contractualisation (et non au CDI tel qu'il existe aujourd'hui) ;
- la mise en place d'un corps de contractuels remplaçants ;
- l'attribution obligatoire par les jurys de l'ensemble des emplois mis au concours.

Face à la dégradation des conditions de travail et à la souffrance professionnelle croissante, l'intersyndicale demande :

- la baisse du nombre d'élèves par classe ;
- la création des emplois nécessaires à une éducation de qualité ;
- la reconnaissance de toutes les charges des enseignants et la rémunération correspondante ;
- l'accès à une offre de formation variée et adaptée ;
- la préservation de la liberté d'expression des enseignants ;

- le réel contrôle par l'administration des chefs d'établissement, dont l'accès à cette fonction n'est sanctionné par aucun concours et sans obligation de formation. Ils sont pourtant habilités à évaluer les enseignants et sont partie prenante des mesures disciplinaires.

Face aux difficultés croissantes du métier d'enseignant qui s'ajoutent à la dévalorisation salariale, l'intersyndicale considère que l'interdiction de refuser une seconde heure supplémentaire année (HSA) est néfaste à un bon exercice de la profession. En conséquence, l'intersyndicale demande l'abandon de cette 2^e heure supplémentaire imposée. Nous rappelons par ailleurs que, pour la très grande majorité des enseignants, le montant de la rémunération de l'heure supplémentaire est inférieur à celui de l'heure poste.

Face aux injustices persistantes entre les enseignants des 1er et 2nd degrés (inégalité des taux de promotion à la hors-classe - critères du vivier 1 de la classe exceptionnelle limitant l'accès aux seules personnes ayant occupé des postes à responsabilité – rémunération des suppléants), face à un large dépassement des 108 heures pour assumer une charge de travail grandissante, face aux difficultés d'accès à la formation dans le premier degré, notamment par manque de remplaçants disponibles, l'intersyndicale demande que le ministère prenne les dispositions nécessaires pour une réelle amélioration des conditions de travail, de promotions et de rémunération des professeurs du 1er degré.

L'intersyndicale constate que l'ensemble des réformes présentées sont motivées par une logique budgétaire. Leur mise en oeuvre va être très difficile voire impossible. Ces réformes vont générer des suppressions d'emplois, installer une concurrence généralisée entre établissements (publics et privés), entre disciplines, entre enseignants, et aussi entre élèves, et enfin accentuer les inégalités territoriales et les injustices sociales.

Face à l'inquiétude ainsi créée, face au stress et à la souffrance professionnelle des personnels, l'Intersyndicale demande l'arrêt de la mise en oeuvre de ces réformes et la mise en place d'une vraie consultation des enseignants sur les évolutions souhaitées.

Monsieur le Recteur, l'intersyndicale de l'enseignement privé sous contrat, inédite à ce jour, a choisi de s'adresser à vous, responsable territorial de l'éducation. Vous êtes au plus près des personnels et connaissez donc bien la situation qu'ils vivent au quotidien.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir remonter nos doléances à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et à tout responsable national afin qu'ils prennent la vraie mesure de nos demandes.

Nous vous en remercions par avance.